



Les Martres de Veyre  
*naturellement verte*

Mairie des Martres de Veyre  
place Alphonse Quinsat  
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 063-216302141-20240620-DB\_2024\_04\_012-DE



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin**, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

*Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27*

*Nombre de présents : 17*

*Nombre de votants : 21*

*Date de convocation du Conseil Municipal : le 13/06/2024*

**PRESENTS** : Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT - Grégory DESTOMBES - David PERREIRA - Stéphanie DUBIEN - Sébastien BERNARD - Jocelyne - MOGENROS - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE - Éric CANDIOLO - Damien COULON.

**ONT DONNE POUVOIR** : Annick BARDEY (procuration à Gloria DIALLO) - Frédéric MASSON (Procuration à Christophe CHAPUT) - Pascal BARTHELEMY (procuration à Gilles DURIF) - Catherine LOPEZ (Procuration à Laurence DELAVET).

**ABSENTS** : Sylvie CAMUS - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN - Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET - Lucie DEQUESNES - Kévin TREMOUILLE.

Grégory Destombes a été élu secrétaire.

**n° 2024-04-12**

**CM du 20 juin 2024**

### **Objet CREATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant les nouveaux besoins de la collectivité, et la nécessité d'assurer les missions suivantes d'agent technique polyvalent – espaces verts.

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 01/07/2024, dont la déclaration de vacance a été enregistrée sous le numéro 063214502001372,
- la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 01/10/2024, dont la déclaration de vacance a été enregistrée sous le numéro 063214502001395,

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :**

- **créé** un poste permanent d'adjoint technique à temps complet à compter du 01/07/2024 ;
- **créé** un poste permanent d'adjoint technique à temps complet à compter du 01/10/2024 ;
- **inscrit** la dépense correspondante au budget ;
- **autorise** Monsieur le maire à mettre à jour le tableau des effectifs.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 063-216302141-20240620-DB\_2024\_04\_012-DE



<b>Pour :</b>	<b>21</b>
<b>Contre :</b>	
<b>Abstention :</b>	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 24 juin 2024

Le maire,  
Pascal PIGOT

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

